

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2015

---

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« - il est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce schéma départemental est élaboré après concertation avec des représentants de chaque établissement public de coopération intercommunale. » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à insérer explicitement la nécessité de concertation avec les intercommunalités pour la réalisation du schéma départemental des aires d'accueil.